



N°1349
Entrée le 14.10.2024
Chambre des Députés
Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Claude Wiseler
Luxembourg, le 15.10.2024
Chambre des Députés

Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 8 octobre 2024

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la ministre de la Santé et de la Sécurité sociale.

La procédure simplifiée pour déclarer le personnel travaillant dans les ménages à la sécurité sociale vise à lui garantir la protection sociale à laquelle il a droit. Cette procédure a permis d'augmenter le nombre de salariés déclarés en bonne et due forme.

Or, ce chiffre stagne depuis des années et est même en régression en 2022 et 2023.

- Madame la Ministre dispose-t-elle d'explications pour cette régression ?
- Existe-t-il des estimations sur le nombre de salariés travaillant dans les ménages qui ne sont pas déclarés à la sécurité sociale ?
- Combien d'amendes ont été prononcées ces cinq dernières années pour non-respect du devoir de déclarer le personnel travaillant dans les ménages ?
- Madame la Ministre entend-elle relancer les campagnes en vue de garantir à toute personne qui travaille son droit à la sécurité sociale ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

Mars Di Bartolomeo
Député